

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31 220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
n°2026-05/06-057

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Présents : 20
Procuration : 6
Absents : 1
Exprimés : 26
Pour : 26
Contre :
Abstention :

Étaient présents :

Raymond DEFIS		Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ		Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES	Patrick LAFFAGE	
Andrée ROUSSEAU	Isabelle COUZINIÉ	Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER

Révision des
tarifs de la
piscine
municipale

Absents ayant donné procuration : Monsieur Roland PONTIN-MANENT à Madame Andrée ROUSSEAU, Madame Evgenia LOPEZ à Monsieur Philippe ROUSSEL, Madame Katy BA-JOUE à Monsieur Frédéric COUASNON, Madame Leslie FICHEL-MARCHAND à Madame Sandrine DE LEEUW, Madame Elisabeth CRESPO à Madame Charlène BOUE, Monsieur Pascal LABLANCHE à Monsieur Jean-Luc RIVIERE

Absent(s) : Madame Alexandrine MATONDO

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2144-3 et L.2333-9 ;

Vu le règlement intérieur de la piscine municipale ;

Vu la délibération N°2024-04/06-064 fixant les tarifs de la piscine municipale ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les tarifs publics,
Considérant que dans le cadre de l'activité de la piscine municipale il convient de fixer les tarifs afférents aux droits d'entrée, à la petite restauration et accessoires ;

Considérant qu'il convient de réviser la tarification applicable,

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération N°2024-04/06-064 la commune a fixé les tarifs publics de la piscine municipale.

Monsieur Le Maire propose d'apporter une modification sur les abonnements proposés dans la mesure où cette formule ne convient pas aux usagers de la piscine.

Il est fait lecture de la nouvelle grille tarifaire.

Ceci exposé, le conseil est invité à se prononcer et à en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver les tarifs publics de la piscine municipale tels que présentés ci-dessous, applicables dès l'ouverture de la piscine au mois de juillet 2026 ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à réaliser toute opération et démarche afférente à l'exécution de la présente.

Piscine municipale : Droits d'entrée à compter du 1 ^{er} juillet 2026	Tarifs
Entrée à l'unité Adultes (+18 ans)	2,50 €
Entrée à l'unité Jeunes (3 à 17 ans ou étudiant)	2,00 €
Entrée à l'unité Accompagnants (Visiteurs sans bain)	1,00 €
Entrée à l'unité Groupes Jeunes (ALSH, cap jeunes)	1,00 €
Entrée Enfants de moins de 3 ans	Gratuité
Carnet de 12 entrées Adultes (+18 ans)	25,00 €
Carnet de 12 entrées Jeunes (3 à 17 ans ou étudiant)	20,00 €
Carnet de 5 entrées Écoliers (de Cazères)	Gratuité
Piscine municipale : Petite restauration	Tarifs
Glace à l'eau tube	0,50 €
Glace à l'eau	1,50 €
Glace bâtonnet sorbet	2,00 €
Glace cône /Glace bâtonnet grand modèle	2,50 €
Glace en pot	3,00 €
Gaufre / Croque	2,50 €
Viennoiserie, donut	1,50 €
Chips	1,00 €
Bonbons	2,00 €
Boisson 33cl	2,00 €
Bouteille d'eau 50cl	1,00 €
Boisson chaude (café, infusion, thé)	1,00 €

Pour extrait conforme,
Cazères, le 16 juin 2026

La secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DEFIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse par courrier ou sur le site internet Télérecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.